

Accusé de réception en préfecture : 006-220600019-20171208-Jmcl369905-DE-1-1
Date de télétransmission: 20/12/17
Date de réception : 20/12/17

DEPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES

République Française

COMMISSION PERMANENTE

*Séance du 8 DÉCEMBRE 2017*

DELIBERATION N° 19

**ANTIBES - RÉAMÉNAGEMENT ENTRÉE NORD  
ET ACCÈS À L'AUTOROUTE A8 DES RD 35  
ET 535 - BILAN CONCERTATION PUBLIQUE**

⌘⌘⌘⌘

La commission permanente,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1<sup>ère</sup> et 3<sup>ème</sup> parties ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment son article L103-2 ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu la délibération prise le 15 septembre 2017 par l'assemblée départementale donnant délégation à la commission permanente ;

Vu la délibération prise le 25 février 2016 par la commission permanente approuvant le lancement de la concertation publique préalable à l'opération de réaménagement du système d'échanges de l'entrée nord d'Antibes et de ses accès à l'autoroute A8 sur les RD 35 et RD 535 et les chemins communaux de Saint Claude et des Terriers ;

Vu ladite délibération approuvant la convention de groupement de commandes signée le 8 septembre 2016 avec la commune d'Antibes et la Communauté d'agglomération Sophia Antipolis, pour la réalisation des études et des travaux de ces aménagements routiers ;

Vu l'arrêté conjoint n° 2016-152 du 18 novembre 2016 du préfet des Alpes-Maritimes, du président du Conseil départemental des Alpes-Maritimes et du maire d'Antibes, ainsi que l'arrêté municipal n° 378-17 du 16 février 2017 définissant les modalités, l'organisation et les dates de la concertation unique avec le public ;

Vu la délibération prise le 1er décembre 2017 par le conseil municipal d'Antibes approuvant le bilan de la concertation publique ;

Vu le rapport de son président proposant d'approuver le bilan de la concertation publique menée par la commune d'Antibes pour son compte et celui du Département, dans le cadre du réaménagement du système d'échanges de l'entrée nord d'Antibes et de ses accès à l'autoroute A8 des RD 35 et RD 535, secteurs Provence Saint Claude et Terriers ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

1°) de prendre acte que la concertation publique menée par la commune d'Antibes pour elle-même, le Département et l'autorité administrative compétente de l'État, concernant le programme de réaménagement du système d'échanges de l'entrée nord d'Antibes et de ses accès à l'autoroute A8 – RD 35 et RD 535 – secteurs Provence Saint Claude et Terriers, s'est déroulée selon les modalités initialement prévues ;

2°) d'approuver le bilan de la concertation publique joint en annexe.

**Charles-Ange GINESY**  
**Président du Conseil Départemental**



DÉPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES  
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	41	7	1

**OBJET : 00-14 - SECTEUR « HAUTS D'ANTIBES » - PROGRAMME DE REAMENAGEMENT DU SYSTEME D'ECHANGES DE L'ENTREE NORD D'ANTIBES ET DE SES ACCES A L'AUTOROUTE A8 - BILAN COMMUN DE LA CONCERTATION PUBLIQUE UNIQUE - APPROBATION**

0 Original

0 Expédition certifiée conforme  
Pour le Maire

N°Enregistrement :

3124/17

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le - 5 DEC. 2017

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le - 5 DEC. 2017

Pour le Maire,



A. CLAVERIE  
Directeur

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

## du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 1 décembre 2017

Le vendredi 1 décembre 2017 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 24/11/17, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire.

### Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jacques GENTE, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Serge AMAR, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marina LONVIS, M. Patrice COLOMB, M. Yves DAHAN, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Khéra BADAOUJ, M. Marc FOSSOUD, Mme Anne-Marie DUMONT, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Martine SAVALLI, Mme Jacqueline DOR, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, Mme Marguerite BLAZY, M. Bernard MONIER, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Gérard LACOSTE, Mme Sophie NASICA, M. Bernard DELIQUAIRE, M. Eric PAUGET, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, Mme Alexia MISSANA, Mme Agnès GAILLOT, M. Tanguy CORNEC, Mme Anne CHEVALIER, M. Lionel TIVOLI, M. Marc GERIOS, M. Louis LO FARO, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY, Mme Cécile DUMAS

### Procurations

M. André-Luc SEITHER à M. Jacques GENTE  
Mme Jacqueline BOUFFIER à Mme Jacqueline DOR  
M. Michel GASTALDI à M. Henri CHIALVA  
Mme Carine CURTET à M. Patrick DULBECCO  
M. Jacques BARTOLETTI à M. Eric DUPLAY  
M. Mickael URBANI à M. Patrice COLOMB  
M. Matthieu GILLI à M. Eric PAUGET

**Absents :** Mme Rachel DESBORDES

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme Alexia MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

00-14 - SECTEUR « HAUTS D'ANTIBES » - PROGRAMME DE REAMENAGEMENT DU SYSTEME D'ECHANGES DE L'ENTREE NORD D'ANTIBES ET DE SES ACCES A L'AUTOROUTE A8 - BILAN COMMUN DE LA CONCERTATION PUBLIQUE UNIQUE - APPROBATION

Commission(s) : URBANISME - ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE - SANTE - MISE EN VALEUR DU PAYSAGE URBAIN

Depuis des années, le système d'échanges de l'entrée nord d'Antibes est particulièrement complexe en raison de la présence de plusieurs nœuds routier et autoroutier d'importance, qui permettent l'accès à la technopole de Sophia Antipolis, au centre-ville et aux communes avoisinantes, mais aussi en raison de la prédominance de zones d'activités commerciales. Par ailleurs, la coupure du secteur par l'autoroute et le manque d'espace disponible compliquent les aménagements et laissent peu de place à la pratique des modes alternatifs à la voiture.

Les réseaux routiers départemental, communal et autoroutier sont aujourd'hui particulièrement saturés aux heures de pointe malgré un large dimensionnement des infrastructures, du fait d'une utilisation prédominante de la voiture particulière. Aussi, afin d'encourager le report modal :

- la CASA a entrepris la construction d'un axe de Transports Collectifs en Site Propre (TCSP), de type Bus à Haut Niveau de Service (BHNS), reliant le centre-ville d'Antibes, depuis le pôle d'échange à Sophia Antipolis,
- le Département a renforcé l'offre de transport collectif de la ligne 230 Nice / Sophia, qui emprunte l'A8, par la mise en service d'un Car à Haut Niveau de Service. Ce CHNS empruntera une partie de l'infrastructure du BHNS de la CASA dans le secteur de Saint Claude, permettant ainsi des interconnexions avec le bus-tram.

Dans le cadre du développement économique et à l'occasion du projet de rénovation et extension de l'ensemble commercial appartenant à Carrefour, situé dans la zone commerciale de l'entrée de Ville Nord, le Département, la CASA et la Commune d'Antibes ont convenu qu'un réaménagement routier global de cette entrée nord de ville devait être étudié. Ce réaménagement intègre les flux induits par le développement du centre commercial et les conditions de son accessibilité, dans l'objectif d'améliorer la gestion des flux de circulation de transit et de desserte locale.

Afin de formaliser la participation de chacun, une convention de Projet Urbain Partenarial (PUP) a fait l'objet d'une délibération approuvée par le Conseil municipal le 5 février 2016.

Par ailleurs, en raison des travaux d'aménagement routiers dans le secteur urbanisé nord d'Antibes sur les RD35, 535, et les routes communales de Saint Claude des Moulins et des Terriers, une procédure de concertation publique préalable aux projets d'aménagements routiers est nécessaire, dont les modalités et les objectifs ont été approuvés par le Conseil Municipal, également le 5 février 2016.

En application des dispositions des articles L. 103-2 et R 103-1 du Code de l'Urbanisme, il appartient à la commune d'Antibes Juan-les Pins d'organiser la concertation publique unique concernant ce programme de réaménagement du système d'échanges de l'entrée Nord d'Antibes et de ses accès à l'Autoroute A8.

Un arrêté conjoint n° 2016-152 du 18 novembre 2016 (Préfet des Alpes-Maritimes, Président du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes et Député-Maire d'Antibes), définissant les modalités de la concertation unique, ainsi qu'un arrêté municipal n°378/17 du 16 février 2017, définissant l'organisation et les dates de la concertation unique avec le public, ont été publiés.

La concertation unique avec le public, ayant pour objet « le programme de réaménagement du système d'échanges de l'entrée Nord d'Antibes et de ses accès à l'Autoroute A8 », s'est tenue sur la base des principaux objectifs proposés :

- Renforcer les échanges entre les réseaux routiers (départemental, communal, autoroutier),
- Faciliter les accès à l'entrée sur l'autoroute A8 en direction de Nice,
- Fluidifier les conditions de circulation sur les RD 35 et 535 au niveau du giratoire de Provence et sur le chemin de Saint Claude,

00-14 - SECTEUR « HAUTS D'ANTIBES » - PROGRAMME DE REAMENAGEMENT DU SYSTEME D'ECHANGES DE L'ENTREE NORD D'ANTIBES ET DE SES ACCES A L'AUTOROUTE A8 - BILAN COMMUN DE LA CONCERTATION PUBLIQUE UNIQUE - APPROBATION

Commission(s) : URBANISME - ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE - SANTE - MISE EN VALEUR DU PAYSAGE URBAIN

- Accroître les conditions de sécurité des usagers,
- Favoriser le développement des transports en commun et des modes de déplacement doux,
- Améliorer le cadre de vie et permettre le développement des projets urbains et commerciaux grâce à la requalification urbaine du chemin de Saint Claude.

Son déroulement a eu lieu du Lundi 27 février au Lundi 13 mars 2017 inclus et s'est matérialisé par :

- des parutions dans la presse (Nice Matin du 13 et 27 février 2017), l'envoi de mails aux différents représentants des Associations de quartiers et la pose d'affiches en divers points de la Ville,
- l'organisation d'une exposition dans le Hall de la Maison des Associations, Chemin de Saint Claude, comprenant 10 panneaux illustrant le projet, un dossier de présentation accompagné des deux arrêtés (Arrêté préfectoral et municipal) et d'un registre mis à disposition du public,
- la mise en ligne d'informations par l'intermédiaire des sites internet de la ville, du département et de Vinci – Autoroutes, avec un formulaire en ligne permettant d'effectuer des remarques,
- Une réunion publique qui s'est tenue le Jeudi 09 mars 2017, présidée par Monsieur le Député Maire avec les représentants du Conseil Départemental, de la Communauté d'agglomération de Sophia Antipolis, de Vinci Autoroutes et de la Ville, à laquelle a succédé une réunion avec l'ensemble des Conseils de quartier le 16 mars 2017, présidée par le Premier Adjoint.

Lors de la concertation :

- 150 personnes étaient présentes à la réunion publique du Jeudi 09 mars 2017,
- 20 personnes étaient présentes à la réunion du Jeudi 16 mars 2017, seules 2 associations et 1 personne ont transmis leurs avis par écrit.
- 11 personnes, « l'Association de Sauvegarde de l'Environnement de Biot du Bassin Versant de la Brague et des Alpes–Maritimes » et « La gauche unie » se sont exprimées sur le registre d'exposition mis à la disposition du public.
- 3 personnes ont fait des commentaires par le biais du formulaire en ligne sur les sites internet.

Les points exprimés ont porté essentiellement sur les thématiques suivantes, la concertation, les différents projets envisagés, les modes de déplacement doux, l'échangeur de Biot, l'environnement et la sécurité.

L'ensemble des questions et observations, porté sur le registre et les formulaires Internet, est synthétisé dans le document joint qui dresse le bilan de la concertation où des réponses sont apportées par les différents prestataires.

00-14 - SECTEUR « HAUTS D'ANTIBES » - PROGRAMME DE REAMENAGEMENT DU SYSTEME D'ECHANGES DE L'ENTREE NORD D'ANTIBES ET DE SES ACCES A L'AUTOROUTE A8 - BILAN COMMUN DE LA CONCERTATION PUBLIQUE UNIQUE - APPROBATION

Commission(s) : URBANISME - ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE - SANTE - MISE EN VALEUR DU PAYSAGE URBAIN

La phase de concertation a permis, aux partenaires, aux riverains, aux associations et plus largement au public antibois de s'exprimer.

L'ensemble de la concertation a donc été plutôt favorablement accueilli par la population et le projet global n'a fait apparaître aucune opposition de fond sur le programme de réaménagement du système d'échanges de l'entrée Nord d'Antibes et de ses accès à l'autoroute A8 du secteur des Hauts d'Antibes. Ce projet fait globalement consensus.

Ainsi le projet a été conforté dans ses principes généraux. Les préconisations qui ont été faites seront prises en considération dans la suite de l'élaboration du projet d'aménagement.

A l'issue de la concertation unique, le Conseil municipal et le Département doivent délibérer afin d'approuver le bilan, celui-ci étant ensuite inséré dans un bilan commun à la Commune et au Département. L'autorité administrative de l'Etat prendra un arrêté pour approuver ledit bilan à l'issue des délibérations des collectivités.

La commission d'Urbanisme a été consultée en date du 15 Novembre 2017.

OUI CET EXPOSÉ

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

À la majorité par 40 voix POUR sur 48 (1 contre : Mme DUMAS, 7 abstentions : Mme MURATORE, M. AUBRY, M. CORNEC, Mme CHEVALIER, M. TIVOLI, M. LO FARO, M. GERIOS)

- **PREND ACTE** de la concertation publique unique réalisée concernant le programme de réaménagement du système d'échanges de l'entrée Nord d'Antibes et des accès à l'autoroute A8 ;

- **APPROUVE** le bilan conjoint de la concertation publique unique tel que ci-joint en annexe.

Accusé réception Sous-préfecture :  
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,  
Suivent les signatures  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

  
Jean LEONETTI

*"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux provoquant le délai de recours contentieux."*

## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

DCM N.00-14 - SECTEUR " HAUTS D'ANTIBES " - PROGRAMME DE REAMENAGEMENT DU SYSTEME D'ECHANGES DE L'ENTREE NORD D'ANTIBES ET DE SES ACCES A L'AUTOROUTE A8 - BILAN COMMUN DE LA CONCERTATION PUBLIQUE UNIQUE - APPROBATION

Date de transmission de l'acte : 05/12/2017

Date de réception de l'accusé de réception : 05/12/2017

Numéro de l'acte : DCM3127-17 ( voir l'acte associé )

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20171201-DCM3127-17-DE

Date de décision : 01/12/2017

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences  
9.1. Autres domaines de competences des communes